



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05.02.2019

1. Finances

- Préparation budgétaire

M. le Maire expose au Conseil municipal les diverses acquisitions, travaux et achats à envisager pour l'année 2019. Les montants des devis existants ou à venir seront proposés au budget principal 2019 devant être voté avant le 15 avril.

- Paiement en investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

L'assemblée délibérante examine :

le devis EXENTA, achat d'un ordinateur pour le périscolaire

le devis Sarl TP WIEDMER, aménagement de la placette et travaux pour la mise en place du columbarium

la facture SETUI, 2^{ème} acompte pour le marché de maîtrise d'œuvre RD21IV /trottoirs

la facture PROTECH, achat de vestes d'intervention pour les pompiers

la confirmation de commande GRANIMOND, installation du columbarium au cimetière communal.

2. Vote des taxes

Le Conseil municipal décide de reconduire les taux de 2018 pour l'année 2019 :

- taxe d'habitation 20.75
- taxe foncière sur le bâti 15.93
- taxe foncière sur le non bâti 83.57.

Les taux « part communale » n'ont pas évolué depuis 2011.

3. RPI Attenschwiller / Michelbach le Haut

Semaine de 4 jours et fonctionnement du bus du RPI

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de :

- passer à la semaine de 4 jours à la rentrée 2019
- modifier les rythmes scolaires dès septembre 2019, soit 24 heures de cours sur 4 jours d'école
- supprimer le bus du matin, l'accueil assuré avant le début des cours n'ayant plus lieu d'être avec le nouvel horaire ; les parents emmèneront leurs enfants dans chaque structure.

Demande de subvention pour les bus de la classe verte 2019

3 juin/7 juin pour les classes du primaire – 5 juin/7 juin pour les classes de maternelle

Après délibération, le Conseil municipal décide de ne pas participer au financement supplémentaire des bus, l'enveloppe globale financière 2019 octroyée pour le RPI étant élevée soit 19€/élève pour les spectacles et sorties, 36€/élève pour diverses fournitures scolaires. De plus, le transport piscine, les entrées piscine et le maître-nageur représentent un coût total de 2820€.

4. Personnel communal - emplois saisonniers

Le Conseil municipal décide d'autoriser l'embauche de 2 saisonniers pour aider l'agent communal dans ses fonctions et le remplacer notamment en période estivale. Ils seront rémunérés au 1^{er} échelon de l'échelle du grade d'adjoint technique territorial à 35h par semaine.

5. Cimetière - tarif pour le columbarium

Le columbarium sera composé de 24 cases pouvant contenir 2 urnes chacune réparties en 2 monuments.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer pour une période de 15 ans, le tarif de la concession pour une case de 2 urnes à 400€. La 1^{ère} période facturée sera calculée au prorata jusqu'au 31 décembre 2030.

6. Compteurs LINKY

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- refuse le déclassement des compteurs d'électricité existants
- interdit l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part du Conseil municipal.

7. Urbanisme

Demande de permis de construire

M. Frédéric Ortlieb – construction d'une maison d'habitation au 12 rue de la Victoire

Déclarations préalables

- M. Hassan El Gazri – construction d'une piscine au 10 rue des roseaux
- M. Paulo Marinho – création de 4 fenêtres de toit et suppression d'une ouverture côté sud au 5 rue de l'école.

8. Saint-Louis Agglomération SLA

Le Conseil municipal approuve, à la demande de SLA aux communes membres, les rapports annuels réceptionnés par mail le 14 décembre 2018 et présentés par M. le Maire.

INFORMATION

Un cahier de doléances est mis à la disposition des personnes souhaitant faire remonter leurs observations et demandes au gouvernement, soit en les inscrivant directement dans le cahier à la mairie, soit en y collant les textes rédigés à l'avance.

Date limite : 15 mars 2019.

